



**CONNAÎTRE LA HIÉRARCHIE CODIFIÉE DANS LE MAQUIS DES ESPACES PROTÉGÉS
EMPILEÉS C'EST ÉVITER LA CONFUSION ET RENDRE LA PROTECTION LISABLE ET EFFICACE.**

Les protections de l'environnement et du patrimoine reposent sur des outils et des zonages qui se regroupent, se superposent, s'additionnent ou s'évitent.

Les acteurs et les gestionnaires, eux-mêmes, peinent parfois à s'y retrouver.



On a tous un rôle à jouer

Quand privilégier la procédure d'un zonage plutôt que celle d'un autre ?

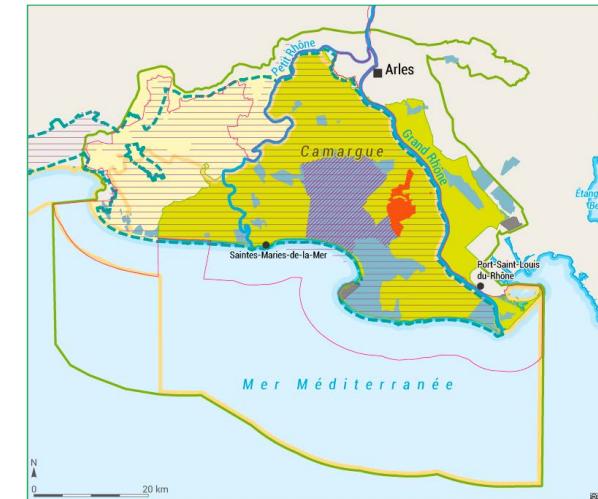
En premier lieu, la hiérarchisation s'applique uniquement lorsqu'il y a superposition des zonages sur une même zone, parcelle ou partie de parcelle.

En second lieu, si la situation n'a pas été expressément prévue au niveau législatif ou réglementaire **c'est le principe d'indépendance des législations qui s'applique**.

Il est alors nécessaire de réaliser autant de dossiers de demande d'autorisation ou de déclaration que de zonages. (CUMUL)

Comment vérifier les zonages pouvant exister sur ma parcelle ?

- Site [géoportal-urbanisme](#) :
 - Forêts de Protection [Voir fiche 1](#)
 - PLU prescrit [Voir fiche 20](#)
 - EBC [Voir fiche 21](#)
 - Secteurs protégés L151-19 et -23 du CU [Voir fiche 22](#)
 - Site classé au titre du CE [Voir fiche 14](#)
 - Monuments historiques [Voir fiche 15](#)
 - SPR [Voir fiche 16](#)
- Site [geoportal](#) :
 - Réserves naturelles [Voir fiche 2](#)
 - APB et APHN [Voir fiche 3](#)
 - Parc National [Voir fiche 4](#)
 - Natura 2000 [Voir fiche 6](#)



LEGENDE

- | | |
|---|---|
| ~~~~ Le Rhône et ses deux bras formant un delta : la Camargue | zone de protection spéciales (ZPS) Natura 2000 |
| Réserve naturelle nationale de Camargue | Périmètres de protection régionaux et nationaux : |
| Grand site de France Camargue gardoise | ■ Réserve naturelle régionale de la Tour du Valat |
| Zone humide protégée par la convention de Ramsar | ■ Parc naturel régional de Camargue |
| ■ Arrêtés préfectoraux de protection de biotope | ■ Arrêtés préfectoraux de protection de biotope |
| ■ Sites acquis par le Conservatoire du littoral | ■ Zone d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO) |

LISTES DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS UTILISÉS

CE : Code de l'Environnement
CF : Code Forestier
CP : Code du Patrimoine

N.B Les nombreux périmètres de protection existant sur la carte mais situés entièrement hors du delta du Rhône n'ont pas été représentés.

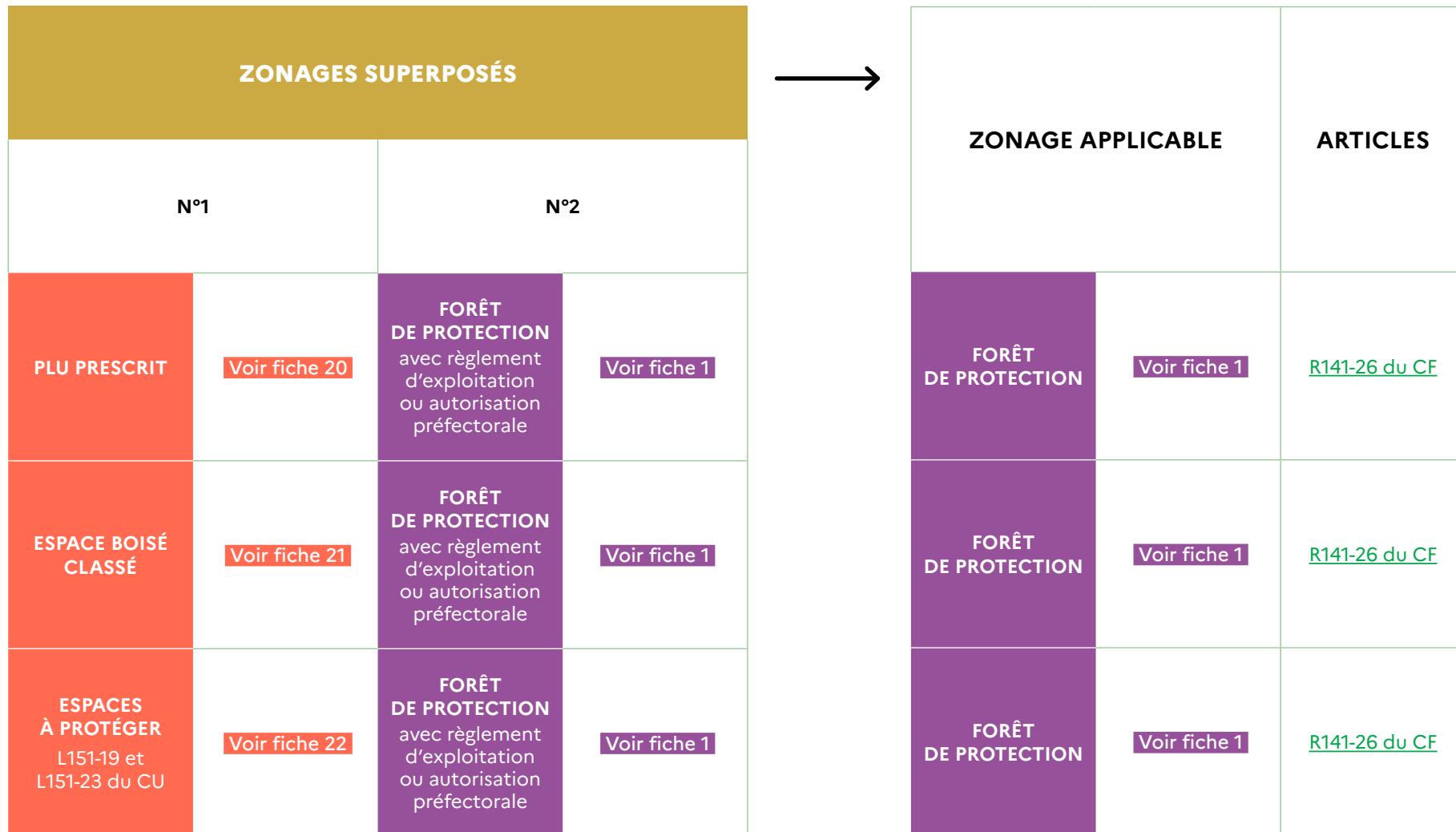
Source : Inventaire national du patrimoine naturel Licence CC 4.0 non commerciale (BY NC SA)
Réalisation : J-B Bouron, Géocoïnfluences, 2023

Sommaire

- Fiche 25.1** Hiérarchisation prévue par le code forestier
- Fiche 25.2** Hiérarchisation prévue par le code du patrimoine
- Fiche 25.3** Hiérarchisation prévue par le code de l'environnement
- Fiche 25.4** Pour en savoir +



Hiérarchisation prévue par le code forestier



Hiérarchisation prévue par le code du patrimoine

ZONAGES SUPERPOSÉS				ARTICLES
N°1	N°2			
ABORD MONUMENT HISTORIQUE *	Voir fiche 15	MONUMENT HISTORIQUE CLASSÉ	Voir fiche 15	
		MONUMENT HISTORIQUE INSCRIT		
ABORD MONUMENT HISTORIQUE *	Voir fiche 15	SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)	Voir fiche 16	
ABORD MONUMENT HISTORIQUE *	Voir fiche 15	SITE INSCRIT (CE)		
ABORD MONUMENT HISTORIQUE *	Voir fiche 15	SITE CLASSÉ (CE)	Voir fiche 14	
SITE CLASSÉ (CE)	Voir fiche 14	MONUMENT HISTORIQUE CLASSÉ	Voir fiche 15	
		MONUMENT HISTORIQUE INSCRIT		
SITE INSCRIT (CE)		SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)	Voir fiche 16	
SITE INSCRIT (CE)		MONUMENT HISTORIQUE CLASSÉ	Voir fiche 15	
		MONUMENT HISTORIQUE INSCRIT		
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)	Voir fiche 16	MONUMENT HISTORIQUE CLASSÉ	Voir fiche 15	
		MONUMENT HISTORIQUE INSCRIT		
SITE CLASSÉ MH R523-4 6° CP L621-9CP	Voir fiche 15	ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE	Voir fiche 17	
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)	Voir fiche 16	SITE CLASSÉ (CE)	Voir fiche 14	
→		ZONAGE APPLICABLE		
		MONUMENT HISTORIQUE CLASSÉ	Voir fiche 15	
		MONUMENT HISTORIQUE INSCRIT	Voir fiche 16	
		SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)	Voir fiche 16	L621-30 II 4° du CP
		ABORD MONUMENT HISTORIQUE *	Voir fiche 15	L621-30 II 5° du CP et L341-1-1 du CE
		SITE CLASSÉ (CE) <i>Si l'ABF a donné son accord</i>	Voir fiche 14	L341-10 alinéa 3 du CE
		MONUMENT HISTORIQUE CLASSÉ	Voir fiche 15	L341-10 du CE alinéa 2
		MONUMENT HISTORIQUE INSCRIT		
		SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)	Voir fiche 16	L621-30 II et 4° du CP et L632-3 du CP et L341-1-1 du CE
		MONUMENT HISTORIQUE CLASSÉ	Voir fiche 15	L341-1-1 du CE
		MONUMENT HISTORIQUE INSCRIT		
		MONUMENT HISTORIQUE CLASSÉ	Voir fiche 15	L632-3 du CP
		MONUMENT HISTORIQUE INSCRIT		
		SITE CLASSÉ MH	Voir fiche 15	R523-10 CP
		SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)	Voir fiche 16 et Voir fiche 14	CUMUL – exemple de hiérarchie non prévue dans les textes
		SITE CLASSÉ (CE)		

*soumis à conditions [Voir fiche 15.1](#)

Hiérarchisation prévue par le code de l'environnement

→

ZONAGES SUPERPOSÉS				ZONAGE APPLICABLE		ARTICLES		
N°1	N°2							
RÉSERVE NATURELLE (RN)	Voir fiche 2	CŒUR PARC NATIONAL	Voir fiche 4	CŒUR PARC NATIONAL	« il abroge les décrets de classement des RN incluses dans le cœur du PN »	R331-11 dernier alinéa du CE		
PROJET SOUMIS À AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE <small>L181-1 CE : autorisation environnementale pour :</small> <ul style="list-style-type: none">• 1 - IOTA• 2 - ICPE• 3 - Mines et carrière	IOTA <small>Voir fiche 9 et Voir fiche 10</small>	RÉSERVE NATURELLE SITE CLASSÉ (CE) ESPÈCES OU HABITATS PROTÉGÉS de L411-2 4° I du CE Projets ou opérations soumises à évaluation des incidences NATURA 2000 L414-4 du CE Autorisation de défrichement Code Forestier	Voir fiche 2 Voir fiche 14 Voir fiche 6 Voir fiche 19	AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE PRÉFET DU DÉPARTEMENT		L181-2 I 3° du CE L181-2 I 4° du CE L181-2 I 5° du CE L181-2 I 6° du CE L181-2 I 11° du CE		
PARC NATIONAL	Voir fiche 4	PNR	Voir fiche 8	IMPOSSIBLE pas de superposition même partielle PN et PNR		L331-2 dernier alinéa du CE		
RÉSERVE NATURELLE	Voir fiche 2	NATURA 2000	Voir fiche 6	RÉSERVE NATURELLE	Voir fiche 2	NATURA 2000	Voir fiche 6	Exemples de CUMUL – hiérarchie non prévue dans les textes
RÉSERVE NATURELLE	Voir fiche 2	SITE CLASSÉ (CE)	Voir fiche 14	RÉSERVE NATURELLE	Voir fiche 2	SITE CLASSÉ (CE)	Voir fiche 14	
RÉSERVE NATURELLE	Voir fiche 2	MONUMENT HISTORIQUE CLASSÉ	Voir fiche 15	RÉSERVE NATURELLE	Voir fiche 2	MONUMENT HISTORIQUE CLASSÉ	Voir fiche 15	
RÉSERVE NATURELLE	Voir fiche 2	MONUMENT HISTORIQUE INSCRIT		RÉSERVE NATURELLE	Voir fiche 2	MONUMENT HISTORIQUE INSCRIT		
RÉSERVE NATURELLE	Voir fiche 2	PARC NATIONAL	Voir fiche 4	RÉSERVE NATURELLE	Voir fiche 2	PARC NATIONAL	Voir fiche 4	



POUR
EN SAVOIR +

Pour un appui des techniciens et ingénieurs du CNPF sur la gestion de votre bois : cnpf.fr



FICHE RÉDIGÉE PAR :

Audrey MARCOU, juriste au CNPF avec l'appui de :

- Sylvain PILLON et Lionel DEPEIGNE du CNPF
- La Direction de la Police et du Permis de chasser (DPPC) de l'OFB
- La Direction générale des patrimoines et de l'architecture au sein du Ministère de la Culture

Novembre 2025